



Recrudescence des cas de rougeole en Nouvelle-Aquitaine, soyez vigilants et vérifiez votre statut vaccinal

La rougeole est de nouveau présente dans notre région. Une recrudescence du nombre de malades est apparue dans le département des Pyrénées-Atlantiques (en lien avec un foyer de personnes ayant participé à la Foire au jambon de Bayonne), et plus généralement dans le sud de la région.

Au total, entre le 1^{er} janvier et le 19 mai 2019, 98 cas de rougeole ont été signalés en Nouvelle-Aquitaine, dont 22 ont nécessité une hospitalisation. L'âge médian des malades est de 22 ans. La plupart n'était pas, ou insuffisamment, vacciné.

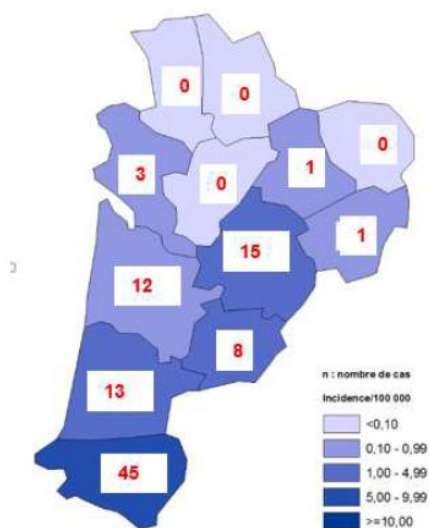


Figure 1 – Nombre de cas de rougeole et incidence, par département en Nouvelle-Aquitaine, 1^{er} janvier 2019 – 19 mai 2019 (n=98)

L'ARS rappelle que la couverture vaccinale à 2 doses reste insuffisante en Nouvelle-Aquitaine (81 % de la population régionale) et notamment 73 % dans les Pyrénées-Atlantiques, département le plus touché par ce nouveau foyer de cas de rougeole.

Or, pour éradiquer la maladie, il faudrait que 95 % de la population soit vaccinée.

Couverture vaccinale (2 doses) Rougeole-Oreillons-Rubéole, à 24 mois (Source: certificats de santé du 24ème mois 2017)	
Couverture vaccinale (%)	
16-Charente	79,9
17-Charente-Maritime	ND
19-Corrèze	84,2
23-Creuse	81,8
24-Dordogne	77,5
33-Gironde	85,1
40-Landes	81,5
47-Lot-et-Garonne	75,8
64-Pyrénées-Atlantiques	73,2
79-Deux-Sèvres	ND
86-Vienne	80,8
87-Haute-Vienne	82,1
Nouvelle-Aquitaine	81,4
France entière	80,3

L'ARS demande à chacun de vérifier ou de faire vérifier par un professionnel de santé, qu'il est bien vacciné contre la rougeole et, en cas de doute, de se faire vacciner

De novembre 2017 à septembre 2018, la Nouvelle Aquitaine a connu une importante épidémie de rougeole : 1 000 personnes ont contracté la maladie, 1 cas sur 4 a entraîné une hospitalisation et 2 personnes sont décédées.

La rougeole n'est pas une maladie bénigne et peut entraîner des complications respiratoires (pneumopathies) et neurologiques (méningo-encéphalite) pouvant avoir des conséquences très graves. Cette maladie est très contagieuse : en l'absence de vaccination, 1 personne atteinte peut contaminer jusqu'à 20 personnes.

Seuls des médicaments pour soulager les symptômes de la rougeole peuvent être administrés, car **il n'existe malheureusement pas de traitement** pour soigner cette maladie. En revanche, il existe **un vaccin bien toléré qui a prouvé son efficacité pour limiter sa propagation et éviter des conséquences graves.**

Il est donc important de vérifier votre statut vaccinal car seule la vaccination peut vous protéger, mais aussi protéger les autres, notamment les personnes les plus fragiles comme les femmes enceintes, les enfants de moins de 1 an et les personnes immunodéprimées ne pouvant pas bénéficier de la vaccination.

En cas de doute, si vous et/ou votre enfant :

- n'êtes pas vaccinés,
- n'avez reçu qu'1 dose du vaccin ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole) pour les personnes nées depuis 1980,
- ne retrouvez pas de trace de vaccination dans le carnet de santé (ou si vous avez perdu votre carnet de santé),
- ne savez pas si vous avez déjà contracté la rougeole.

Faites le point avec votre médecin traitant pour vous faire vacciner si nécessaire.

Pour prévenir la propagation de la rougeole, portez un masque !

Le port du masque est nécessaire dès la suspicion d'une maladie infectieuse à transmission par voie respiratoire.

En effet, lorsqu'on tousse ou éternue, sans masque, on dissémine ses microbes par projection.

En portant un masque, on évite de propager la rougeole en particulier chez les sujets les plus fragiles (femmes enceintes, nouveau-nés, personnes âgées et immunodéprimées) pour lesquels les complications sont graves.

Il est conseillé de le porter en cas de fièvre, toux et quand on est susceptible de rencontrer des personnes fragiles, comme par exemple :

- Dans la salle d'attente de son médecin,
- En se rendant à la pharmacie pour aller chercher ses médicaments,
- En cas d'un déplacement inévitable en transport en commun...

Les masques sont vendus en pharmacie. L'ARS encourage les professionnels de santé à mettre à disposition de leurs patients des masques dans leur salle d'attente ou leurs locaux.

Quels sont les symptômes de la rougeole ?

3 signes doivent alerter :

- **La température** (fièvre supérieure à 38,5°C),
- **La toux, le nez qui coule, des yeux rouges et larmoyants** (conjonctivite),
- **Des boutons rouges** (d'abord sur la tête et le visage puis sur le reste du corps) **et des lésions dans la bouche.**

Les personnes ayant la rougeole peuvent la transmettre depuis la veille des premiers symptômes et jusqu'à 5 jours après l'apparition des boutons. **Les symptômes peuvent commencer à tout moment de 7 à 18 jours après avoir été en contact** avec la personne atteinte de la rougeole.

Des mesures barrières d'hygiène sont recommandées : aérer régulièrement les pièces, se laver régulièrement les mains, en cas d'infection limiter les déplacements et porter un masque.

Si vous pensez avoir la rougeole, il est très important d'en avvertir les professionnels ou établissements de santé amenés à vous prendre en charge afin qu'ils puissent mettre en place les mesures barrières d'hygiène (comme le port du masque) au sein de leurs équipes et dans les salles d'attente, **pour éviter de contaminer les personnes autour de vous.**

Retrouvez des informations et supports de prévention sur :

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

www.vaccination-info-service.fr

Contact presse :
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Département communication
Marie-Claude SAVOYE
Tél : 05 47 47 31 45
ars-na-communication@ars.sante.fr